Vol. XXI. Saint-Boniface, Manitoba, 10 Février 1892. No. 18.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



VARIÉTÉS

SOUVENIR PIEUX

J'allais le nez au vent en badaud qui n'a pas
De but trop bien fixé pour diriger mes pas,
Le temps était superbe et c'était un dimanche,
Et l'on marchait nombreux dans la poussière blanche,
Plusieurs avaient au bras des couronnes de fleurs,
Quelques femmes en noir semblaient cacher leurs
[pleurs.
Alors je vis le grand portrait du cimetière
Dont le granit brillait sous les branches du lierre,
—Les tombes se peuplaient, on priait près des croix,
Il fut un moment même où je fus seul, je crois,
Debout, j'aurais bien pu sans peine disparaître,
Mais un spectacle saint secoua tout mon être:
A genoux devant moi, près d'un humble tombeau,
Dont la croix s'effritait sous le soleil et l'eau,
Je vis un bel enfant en oraison profonde
Qui, des pleurs pleins les yeux courbait sa tête blonde,
Alors, pleurant aussi, prosterné, recueilli,
Aux côtés de l'enfant par la douleur pâli,
Devant la pauvre croix je fis une prière,
Car j'avais bien compris qu'il priait pour sa mère.

GUÈNEBAULT.

LaBorderie, Man., 17 janv., 1892.

LA PREMIÈRE CONFESSION

—Oh! grand'mère, j'ai quelque chose à vous dire.

—Dis-le, ma petite fille, je suis tout oreilles.

—Le dire... comme cela... tout de suite... ce n'est pas possible, car c'est un grand secret?...

—Un secret déjà, ma pauvre petite, tu as déjà des secrets! Oh! comme nous devenons grands! Est-ce dommage que ma petite Hélène ait des secrets!

—Mais, grand'mère, je vais maintenant à l'école et au catéchisme, vous savez bien. Si, comme autrefois, je passais toute la journée à voir votre rouet tourner ou à jouer à la poupée pendant que vous dites votre chapelet, vous sauriez tout ce que j'ai à vous dire.

—Sans doute, et ma petite fille me rappelle qu'elle n'est plus le petit enfant auquel on ne demande ni étude ni travail, et qui vivait avec sa grand'mère dans la liberté et l'innocence d'un oiseau des bois. N'a-t-il pas été question d'envoyer ma petite à confesse, ce qui atteste que l'âge de raison est atteint. Mais Hélène n'a pas voulu, et aujourd'hui Hélène a des secrets.

—Oui, grand'mère, c'est vilain, très vilain.

—Est-ce possible! Voyons, Hélène, dis vite!

—Otez vos lunettes, grand'mère, fermez votre livre et surtout ne me regardez pas.

La grand'mère ôta docilement ses larges lunettes cerclées d'ébène, ferma son formulaire de prières, croisa ses bras, baissa les yeux et dit:

"J'écoute."

—Oh! grand'mère, comment vous dire cela! Je vous assure que j'ai peur de vous le dire tout haut.

—Dis-le tout bas.

—Vous m'entendez quand je parle comme ceci.

—Très bien: allons! dis.

—Vous savez bien Minette?

—Le chat?

—Oui, la petite chatte grise. Maman demandait qui buvait la crême, et j'ai dit que c'était elle. Ce n'est pas elle.

—C'est?

—C'est... Devinez, grand'mère.

—C'est Jeannot le vacher?

—Non... devinez encore.

—C'est Hélène?

—Oui. Oh! je ne le ferai plus, grand'mère, je ne le ferai plus, voilà deux jours que je ne l'ai pas fait.

—Il m'est bien prouvé que ma petite fille a eu honte de sa gourmandise et honte de son mensonge. Est-ce que quelqu'un t'a vue?

—Oh! non, personne. Peut-être mon bon ange. Il est là toujours, n'est-ce pas?

—Oui, toujours; mais le démon y est aussi. Rappelle-toi cette jolie gravure que je te faisais voir l'autre jour.

—Je me rappelle une petite fille, très grande, se trouvait entre le diable et son bon ange gardien.

—Que faisait le démon?

—Il lui parlait tout bas.

—Et l'ange?

—Il lui prenait la main et lui montrait le ciel.

—C'est bien cela. Aime le mensonge, dit Satan.

—Regarde en haut, dit l'ange. Dieu est là qui te voit, t'entend et te juge. A quoi bon mentir?

—Le bon Dieu voit tout, grand'-mère.

—Tout; mais enfin, si lui seul t'a vue, pourquoi as-tu confié ta faute à ta grand'mère?

—Parce que je suis triste, je ne puis plus jouer, je n'ose plus regarder maman, ni Minette; il y a là comme une petite pierre.

Et Hélène posa la main sur son cœur.

—C'est ainsi, ma fille, reprit la grand'mère comme se parlant à elle-même: la conscience parle toujours quand on se laisse aller au mal; et quand la conscience a parlé, il faut s'accuser à quelqu'un qui pardonne. C'est bien de confesser sa faute à sa grand'mère, il reste à la confesser à celui qui a la puissance du pardon entre les mains. Hélène veut-elle consentir à aller à confesse?

Hélène baissa la tête et répondit en se cachant le visage avec ses deux mains:

—Est-ce qu'il faudra dire pour la crême, grand'mère?

—Sans doute.

—Et le bon Dieu me pardonnera?

—Oui.

Hélène, qui avait écouté avec inquiétude la réponse de sa grand'mère, répondit gravement:

—Je vais dire à ma mère que je veux bien me confesser.

Et la grand'mère, toute songeuse se mit à parler seule à haute voix, comme font souvent les vieilles gens.

—Pauvre petite, sans le savoir, elle vient de toucher à une bien grave question. Elle aussi, il a fallu qu'elle fit entendre à quelqu'un le premier cri de sa conscience; car dans l'âme pure de l'enfant, cette voix de Dieu n'est étouffée par aucun sophisme et par aucune passion. Le péché se dresse contre elle, sa propre injustice la révolte! elle se sent malheureuse et triste, il faut qu'elle avoue et qu'elle expie!

Ah! petite Hélène, ta première confession en remontrerait long à bien des hommes. Elle leur apprendrait que celui qui a institué la confession connaissait si bien le cœur de ses créatures, qu'il leur a donné dès cette vie, les remèdes souverains pour l'apaisement des souffrances les plus cuisantes de la conscience.

ZÉNAÏDE FLEURIOT.

L'AVEUGLE

Les farceurs sont toujours nombreux au régiment, et leurs mystifications sont très souvent amusantes, quelquefois même, spirituelles; mais le métier de plaisant est parfois dangereux, surtout dans la carrière des armes, où le duel est autorisé, où l'on tire le sabre à tout propos malsonnant. L'anecdote suivante montrera la vérité du fait.

—En 187..., nous tenions garnison dans une charmante petite ville de Provence appelée Salon, et grâce à une bonne récolte de raisin, nous y menions une vie assez joyeuse.

Dans la compagnie où j'étais sous-officier, nous avions le sergent Armieux, un des plus grands farceurs de son époque, et le sergent Morel, le plus naïf de tous les Bretons que j'aie eu l'avantage de connaitre.

Ces deux sous-officiers étaient voisins de table, c'est-à-dire qu'il se passait peu de jours à la pension sans que le crédule Morel n'avalât quelques-unes de ces fameuses bourdes qu'Armieux savait si bien préparer.

Armieux avait parié avec un autre sergent qu'il ferait croire à Morel que lui, Morel, était devenu aveugle. La prétention était un peu forte; aussi, le sergent en question n'hésita-t-il pas un seul moment à tenir le pari qui s'élevait à une assez forte somme d'argent à boire à la cantine. Armieux lui demanda seulement la neutralité et le silence les plus complets; puis il disposa ses batteries.

La pension recevait un petit journal de Marseille que les sous-officiers lisaient à tour de rôle, mais qui n'avait pas l'honneur d'être regardé par Morel.

—Je ne crois pas aux blagues des journaux, répondait-il à ceux qui lui en demandaient la raison.

Un matin à déjeûner, Armieux dit en fermant le journal:

—Il paraît qu'une maladie des yeux vient de se déclarer; voilà deux personnes à Marseille qui se sont réveillées aveugles.

On discuta beaucoup à table les causes de cette maladie; les conclusions furent que ce devait être le voisinage du port qui la produisait. Salon, n'étant pas sur le bord de la mer, n'avait donc rien à craindre. Malheureusement, le lendemain, toujours par l'intermédiaire d'Armieux, le journal signala trois autres cas de cécité soudaine dans la ville d'Aix. Ceci devenait plus grave, car on ne pouvait plus invoquer, dans cette circonstance, l'influence des miasmes salins.

Les jours suivants, le nombre des personnes devenues subitement aveugles augmenta dans de grandes proportions, et Salon lui-même ne fut pas épargné.

Morel qui ne croyait cependant pas aux journaux, ne douta pas un instant de la vérité du désastre, et il ne cessait pas de dire:

—Voilà une terrible calamité! Chez nous autres, gens de l'Ouest le pays n'est pas aussi riche que celui-ci; mais on y perd moins vite la vue.

J'ai oublié de dire que, buvant assez volontiers le gros vin de Provence, notre Breton s'oubliait quelquefois à table, pendant que nous jouions aux cartes, et il arrivait souvent que nous le laissions dormir sur ses coudes.

Un soir, c'était dans la maison où la nuit, arrivant de bonne heure, nous obligeait à allumer les lampes pendant le repas, un soir, dis-je, quand le dîner fut terminé et que tout le monde, excepté le dormeur, fut sorti de table, Armieux ferma soigneusement les volets des fenêtres, s'assit avec un camarade qui était dans le secret et souffla les lumières; puis ils se mirent à parler comme s'ils avaient joué au piquet,

—Quinte au roi, trois as, faisait le premier.

—Ne vaut pas; quinte majeure, quatorze de dix, répondait le second.

—Du carreau, en voilà encore. Du pique.

—A moi, je retourne au carreau, etc., etc.

Ils crièrent si fort que le sergent Morel s'éveilla.

—Où diable suis-je? murmura-t-il en se trouvant dans les ténèbres.

—Du trèfle, répondit un joueur.

—A moi, et du cœur continua l'autre.

Morel reconnut la voix d'Armieux, et, saisi par une pensée terrible, il s'écria:

—Armieux, où es-tu?

—Est-ce que tu te moques de moi? répondit celui-ci.

—Non, Armieux, non, je ne me moque pas de toi; je t'assure que je ne te vois pas.

—Allons donc, laisse-moi tranquille, je n'ai pas le temps de plaisanter. Du pique!

—Armieux, je te jure que ce n'est pas une plaisanterie, reprit Morel... Je n'y vois plus, acheva-t-il d'une voix terrifiée.

—Pas possible! firent en chœur les deux joueurs de cartes d'un ton de profond étonnement.

—Mon Dieu c'est pourtant bien vrai! larmoya le pauvre Breton. Qu'est-ce que cela veut dire?

—Attends un peu que je te regarde, s'écria maître Armieux.

Et, s'approchant de l'aveugle d'occasion, il lui prit la tête dans ses mains.

—Ouvre bien tes yeux, camarade, recommanda-t-il.

Et après une minute d'attente:

—C'est vrai, pauvre ami, tes yeux sont devenus tout blancs.

—Ah! mon Dieu! quel malheur! continua l'infortuné Morel; quelle calamité! Mes pauvres parents, que vont-ils faire maintenant?

Pauvre garçon, exclama l'autre sergent, qui dans l'ombre se tirait le nez de toutes ses forces, pour ne pas éclater de rire.

—Voyons, dit Armieux d'un ton solennel, il ne s'agit pas maintenant de pleurnicher comme des femmelettes; il faut agir. Nous allons te conduire à l'infirmerie, et nous ferons appeler le docteur, qui t'examinera.

—Je le veux bien, répondit l'aveugle; comme il fait noir! Mais, je vous en prie, ne me quittez pas, car je ne retrouverais plus mon chemin. Je n'y vois goutte.

—Ah! reprit le farceur en se ravisant, j'ai entendu dire que, dans ces cas-là, il faut autant que possible éviter le contact de l'air frais; viens, que je te couvre les yeux.

Et le naïf Breton tendit son mouchoir à son mystificateur, qui lui banda solidement les yeux; puis le prenant par un bras, tandis que le deuxième sergent s'emparait de l'autre, ils sortirent de la cantine.

Armieux dirigeait la marche, et, pour consommer la mystification, au lieu d'aller vers la salle des malades, il conduisit Morel dans cette partie écartée du quartier que l'on devine de très loin et dont une lanterne éclaire les approches.

Morel porta instinctivement la main à son bandeau et le souleva: aussitôt la vérité se fit à la fois dans ses yeux et dans son esprit; furieux de l'aventure, il se rua sur le mauvais plaisant, qui le reçut de pied ferme.

Morel était solide, mais Armieux ne l'était pas moins. La lutte menaçait de traîner en longueur, quand l'argus du quartier, l'adjudant de semaine, attiré par le bruit, accourut sur le champ de bataille. Sa présence suffit pour séparer les combattants, qui furent collés l'un et l'autre à la salle de police.

Selon l'usage, le lendemain au point du jour, ils s'arrangèrent militairement. Armieux tirait bien les armes; mais, par une passe de quarte mal parée, la pointe de Morel cloua le mystificateur à l'infirmerie pour quinze jours.

Cependant le pari était gagné, et, quand la blessure fut cicatrisée nous trinquâmes gaiement à la santé...... des aveugles.

Depuis cette époque, Armieux fit beaucoup moins de farces et Morel devint un véritable saint Thomas.

EDMOND THÉRY.



Mercredi, 10 Fevrier 1892

LA NIELLE DU BLE

Le Bureau d'Echange des grains et produits de Winnipeg adresse aux cultivateurs de la province, une circulaire très importante. Nous la publions, croyant que nos lecteurs nous sauront gré de la leur traduire dans notre journal. Voici cette circulaire :

Les dommages causés à la récolte de 1891, par la nielle, mieux connue sous le nom de *smut*, dans ce pays, sont tellement considérables que le Bureau d'Echange des grains et produits de Winnipeg juge de la plus haute importance d'attirer la plus sérieuse attention des cultivateurs de Manitoba et du Nord-Ouest, sur le fait. Les marchands de grain ont eu les plus grandes difficultés à vendre le blé niellé de 1891, et il est à désirer que nous n'ayions plus à rencontrer les mêmes difficultés. Notre marché ne se borne plus à Ontario et Québec. Nous vendons maintenant en Angleterre et sur le continent européen. Déjà le marchand étranger n'accepte nos grains qu'avec défiance, par suite de la nielle qui a endommagé la récolte de 1891. Le remède à cette maladie est à la portée de tous, et chaque cultivateur doit avoir assez à cœur ses propres intérêts et ceux du pays pour ne pas se rendre coupable de négligence à cet égard. Le mal a sa source dans la semence de grain gelé ou d'une qualité inférieure, et encore dans le defaut de prendre les précautions nécessaires pour prévenir la nielle avec du grain de semence bon en apparence. Essayons de faire comprendre les pertes résultant d'une semence de mauvais grain.

Supposons un cultivateur ensemençant 100 acres de terre. S'il sème du blé gelé ou inférieur, ce sera 175 minots à 50 cents, soit $87 50. Avec du bon grain, il faut 133 minots à 75 cts, soit $100 00, un surplus de $12.50 pour 100 acres. Les expériences faites aux fermes expérimentales de Brandon et d'Indian Head ont prouvé que le moins que la perte sur cent acres ensemencés avec du mauvais grain occasionne, était d'au moins $250 00

Un échantillon de blé niellé passé par les machines à nettoyage ou vans de nos grands moulins, a été soumis au professeur Saunders, directeur des fermes expérimentales, à Ottawa, et il écrit ce qui suit :

" Le grain niellé que vous m'avez expédié, est un très mauvais échantillon de nielle infecte. L'on peut s'en défaire en faisant subir au grain certain traitement avant de le semer. D'après des expériences faites à Indian Head, cette année, nous sommes en mesure de soumettre les résultats suivants :

" Dans le cas de semence de grain niellé, la moitié de la récolte environ a été niellée. Le même grain traité dans du vitriol (couperose), dans la proportion de une livre pour dix minots, n'a donné que cinq pour cent de nielle. Si l'on restreint la solution d'une livre de couperose à cinq minots, la nielle n'apparaît presque pas dans la récolte. L'an dernier des résultats à peu près analogues aux précédents ont été obtenus à Brandon et Indian Head L'on ne saurait trop fortement faire comprendre ces faits à la classe agricole. A ma connaissance personnelle, à Manitoba, l'an dernier, dans plusieurs cas, on a récolté du blé tellement niellé qu'il n'était pas vendable. Il est si facile de circonvenir cette maladie, qu'il est regrettable de constater la négligence des cultivateurs à adopter les remèdes bien simples qui sont à la portée de tous.

" Si l'on pouvait rendre général l'usage du traitement indiqué, dans la province, poûr quelques années à venir, la maladie disparaîtrait radicalement."

Le Bureau d'Echange a eu à disposer de plusieurs millions de la récolte de 1891, et il conclut sans hésitation que nos récoltes souffrent d'une plus grande dépréciation de la nielle que de la gelée.

REMÈDE

Faites choix du blé le plus pur et le plus sain que vous puissiez vous procurer ; faites-le tremper durant environ dix minutes dans de la saumure de la force usitée pour saler le lard (c'est-à-dire assez forte pour faire flotter un œuf ou une pomme de terre). Remuez le grain et enlevez celui qui vient flotter à la surface, ainsi que les graines de nielle et la poussière Puis retirez le résidu, c'est-à-dire le grain qui ne surnage pas, puis dissolvez une livre de couperose dans une chaudiérée d'eau chaude et baignez-en environ cinq minots de grain que vous pouvez mettre dans un panier ou un sac ; plongez dans la solution de couperose jusqu'à ce que chaque grain ait pu être parfaitement humecté. Alors, faites égoutter et saupoudrez de chaux suffisamment pour blanchir tous les grains ; l'assèchement sera rapide et la puissance de germination sera grandement renforcée.

Le remède est simple. Ne manquez pas de l'essayer. Que les marchands de chaque localité achètent de la couperose en quantité suffisante, et procurez-vous en à bonne heure. N'attendez pas que la provision de votre marchand soit épuisée.

J. A. MITCHELL,
Président.
CHAS. N. BELL,
Secrétaire.

Nous prions les lecteurs du *Manitoba* de lire cette circulaire et d'essayer le remède facile qu'elle conseille. La couperose est un produit chimique qui se vend à très bon marché, guère plus que le sel ordinaire. Celui qui ne traiterait pas son grain de la manière indiquée serait blâmable, inexcusable. Quelques dollars au plus, quelques heures lui éviteraient des pertes considérables, et il ne tiendrait pas compte des bons conseils ? Ecoutons les leçons de l'expérience.

AU CONSEIL PRIVE

Le gouvernement local a donné au département de la justice avis d'appel au conseil privé, dans la cause de Barrett vs. la Cité de Winnipeg. M. Dalton McCarthy, l'avocat du gouvernement, est, dit *La Tribune*, confiant dans le succès de la cause qu'il a entreprise.

Nous ne connaissons pas les arguments dont se servira l'éminent avocat, mais nous sommes certain qu'il ne dira pas : " Il y a dans la province de Manitoba plusieurs milliers de sujets catholiques romains de Sa Majesté la Reine, venus s'établir dans cette partie de ses possessions, avec l'entente formelle, que l'acte ratifié par le parlement impérial leur garantissait à jamais leurs écoles séparées. Ils se réclament de leur titre de sujets britanniques pour obtenir l'exécution de ce pacte solennel ; il est vrai que d'une extrémité de l'empire à l'autre qui, sous ce titre, en appelle à Sa Majesté, est certain d'obtenir justice et le redressement de ces griefs, car, nous Anglais, nous sommes orgueilleux de dire que la qualité de *British subject* a remplacé dans l'univers l'ancienne et glorieuse qualité de citoyen romain."

Mais, il y a dans Manitoba des Anglais dégénérés, désirant que Sa Majesté oublie tout, pour satisfaire leur fanatisme, même au prix d'une injustice.

INDUSTRIE LAITIERE

M. J. C. Chapais, assistant-commissaire de l'Industrie Laitière en Canada, est parti hier, mardi, pour faire une tournée d'inspection et de conférences dans le district électoral de Provencher. L'hon. M. LaRivière, le député fédéral de ce district l'accompagne.

Voici la liste des localités que ces messieurs visiteront :

Mardi, le 9 février, Lorette.

Mercredi, le 10, Sainte-Anne-des-Chênes.

Jeudi, le 11, LaBroquerie.

Vendredi, le 12, Saint-Pierre.

Samedi, le 13, Saint-Malo.

Mardi, le 16, Letellier.

Mercredi, le 17, Saint-Jean-Baptiste.

Jeudi, le 18, Sainte-Agathe.

Vendredi, le 19, Saint-Norbert.

Le programme est changé pour les deux derniers endroits. Il a fallu laisser Aubigny de côté et fixer la conférence le 18 au lieu du 17, afin de pouvoir visiter la vieille paroisse de Saint Norbert.

Au commencement de mars, M. le commissaire visitera les paroisses de Saint - Charles, Saint - François-Xavier, Saint - Eustache, Lac-des-Chênes, Saint-Alphonse, Saint-Léon et Notre-Dame de Lourdes.

Le programme de cette seconde tournée sera publié plus tard et nous invitons nos compatriotes à assister à ces conférences, de même qu'à celles déjà annoncées, en aussi grand nombre que possible.

Il est désirable aussi que la plus grande publicité soit donnée par toutes les personnes qui sont en position de le faire.

Les conférences de M Chapais intéressent tous les cultivateurs.

Nos amis d'Aubigny devront donc se rendre à Sainte-Agathe, jeudi soir, le 18 février, pour assister à la conférence que doit donner M. Chapais, ce jour-là au lieu de vendredi.

La conférence de Saint-Norbert, qui n'était pas annoncée, aura lieu vendredi, le 19 courant, à la salle municipale, à 7½ heures p.m.

" LA GAZETTE DES CAMPAGNES "

Nous saluons avec plaisir la réapparition de *La Gazette des Campagnes*, cette excellente feuille qui a tant fait pour l'avancement de l'agriculture dans la province de Québec. Vingt-huit années durant, *La Gazette* a donné les meilleurs conseils, et nous savons par expérience que l'essor qu'a pris la culture dans les deux dernières décades est dû en grande partie à ce journal ; c'est d'ailleurs le premier journal du genre à Québec.

Les administrations conservatrices subventionnaient cette feuille, mais dernièrement le gouvernement Mercier lui avait retiré son appui, le directeur n'étant probablement pas assez malléable. Le changement survenu dernièrement fait renaître le journal. Les cultivateurs de la province de Québec verront rentrer à leur foyer ce vieil ami qui charmait leurs soirées d'hiver. Succès au confrère.

Nouvelles Religieuses

On nous apprend que la cloche de l'église de Peguis sera bénite le 6 mars prochain. L'on se rappelle que cette église a été construite au cours de l'été dernier sur la réserve sauvage à Peguis, sous la direction du T. R. P. Allard.

De grandes fêtes auront lieu à Trois Rivières les 23, 24 et 25 février courant à l'occasion du jubilé épiscopal de Mgr L F. Laflèche, évêque des Trois-Rivières et des noces d'or sacerdotales de Mgr Chs O. Caron, P. A. vicaire général de ce diocèse.

Mercredi le 24, la messe sera chantée par Mgr Caron, et le sermon donné par M. I. B. Ouellette, supérieur du séminaire de Saint-Hyacinthe.

Jeudi, Mgr Laflèche officiera pontificalement et le R. P. Fiévez C. S. S. R. sera le prédicateur de la circonstance.

Mgr Louis François Laflèche est né à Sainte-Anne de la Pérade le 4 septembre 1818 ; il a été ordonné prêtre le 7 Janvier 1844, élu évêque d'Anthédon et coadjuteur des Trois-Rivières le 23 novembre 1866 ; sacré le 25 février 1867, nommé administrateur du diocèse le 2 avril 1869 ; il devint évêque des Trois-Rivières le 31 avril 1870 et prit possession du siége épiscopal le 4 juin de la même année.

Joseph E. Butler et Louis Worthington, deux riches protestants de Cincinnati ont acheté, au prix de $75,000, l'hôpital de Marine, et l'ont donné aux sœurs de Charité, à la seule condition d'y recevoir les malades sans distinction de race ou de croyance.

C'est un nouvel hommage rendu aux communautés religieuses.

On annonce la conversion au catholicisme de M. L. J. Kip avocat, de San Francisco, petit fils de l'évêque épiscopalien de Californie. Le mouvement vers Rome s'accentue tous les jours parmi les protestants sérieux.

Mgr Loughlin évêque, de Brooklyn, est mort sans laisser ni argent, ni dettes. Tout ce qu'il a pu léguer était une montre en or. Il n'y a qu'un an cependant que le digne vieillard célébrait ses noces d'or épiscopales et recevait à cette occasion près de $50 000. Tout avait été presqu'aussitôt distribué en œuvres de charité.

En mourant, le cardinal Siméoni, a donné un suprême exemple de sa piété et de son zèle. Alors que après avoir reçu le saint Viatique, il a fait solennellement la profession de foi, il a mandé à son chevet les élèves de la Propagande, leur adressant d'émouvantes paroles pour les exhorter à chercher uniquement la gloire de Dieu et le salut des âmes dans la mission respective qui leur sera assignée.

Le Frère Séraphin, portier du couvent des Passionistes, avenue Hoche, raconte comme suit sa première entrevue avec le cardinal Manning :

" J'étais alors portier à notre couvent *Broadway Worcestershire* lorsque je vis venir un soir fort tard quatre messieurs, de véritables gentlemen.

—Mon frère, me dirent-ils, nous venons de nous convertir au catholicisme et nous venons faire une retraite chez les Passionistes.

—Selon la règle, je pris leurs noms pour les inscrire sur le livre.

Les quatre convertis étaient : M. Manning, notre bien-aimé cardinal, lord Camden, lord Pakemham, devenu ensuite religieux de notre ordre, et lord Gilbert Talbot.

Ces messieurs voulurent vivre absolument de notre vie et les jours maigres, où la règle veut que nous mangions du macaroni et des haricots, ils refusèrent les œufs que nous offrons aux étrangers.

L'empereur d'Allemagne a fait don à la paroisse catholique de Saint-Sébastien, à Berlin, de la somme de 75,000 francs, pour l'aider à construire une église.

Nous lisons dans les journaux arrivés de France que Mgr Grouard, vicaire apostolique de l'Athabaska-MacKenzie, qui comme on le sait, est en ce moment en France, assistait le 17 janvier dernier au 21e anniversaire de l'apparition de Notre-Dame de France à Pontmain. C'est là, on se le rappelle, qu'en 1871 lors de la guerre franco allemande la sainte Vierge apparut à deux enfants et leur dit : " Mais priez, mes enfants, Dieu vous exaucera en peu de temps Mon fils se laisse toucher." Quelques jours après l'armistice était conclue.

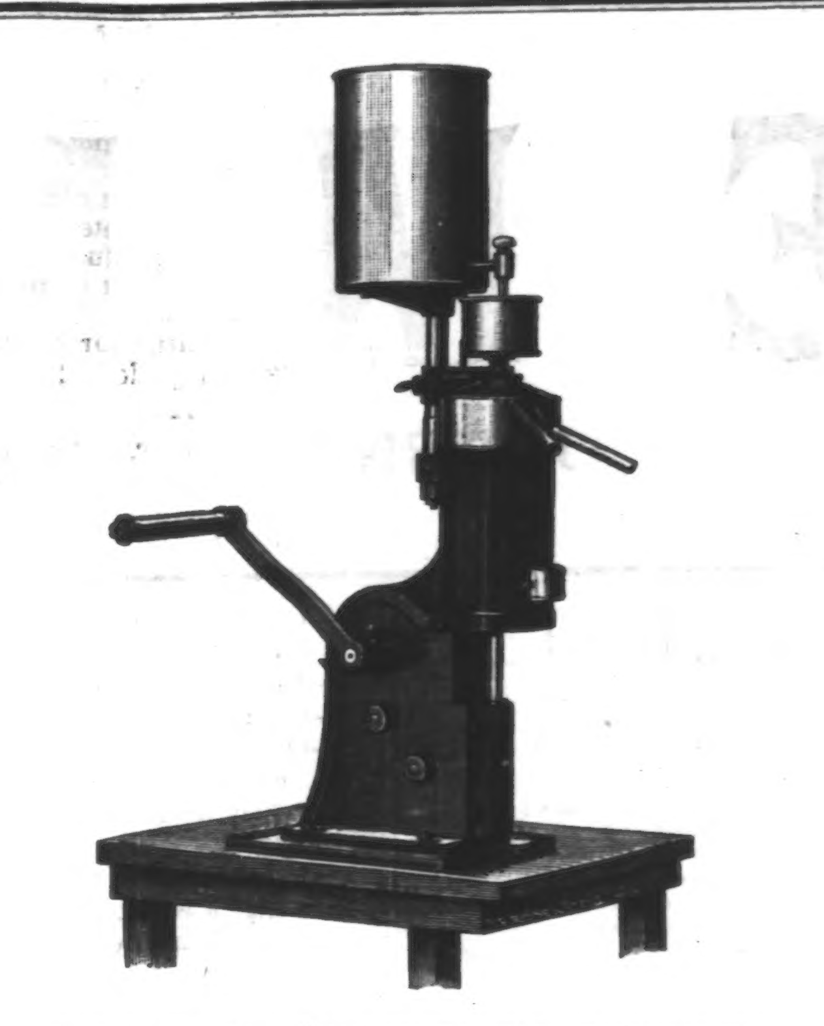
CONDOLEANCES

A une assemblée de l'association Saint - Jean - Baptiste de Winnipeg, tenue samedi, le 30 janvier 1892, les résolutions suivantes furent adoptées à l'unanimité :

" Que l'association Saint Jean Baptiste de Winnipeg désire unir ses sincères sympathies aux nombreux amis de M. J. A Richard, trésorier de la dite association, pour la perte douloureuse qu'il vient de subir par la mort de son épouse si soudainement enlevée à l'affection de sa famille et des personnes qui ont pu apprécier ses nobles qualités de mère chrétienne et d'épouse dévouée."

Que copie de la présente résolution soit envoyée à M Richard et aux journaux *Le Manitoba* et *North West Review*.

L'hon. Alexander McKenzie expremier ministre de la Puissance est dangereusement malade à Toronto. Il reste peu d'espoir.



ÉCRÉMEUSES MÉCANIQUES FONCTIONNANT A BRAS D'HOMMES.

ECREMEUSES MECANIQUES FONCTIONNANT A BRAS D'HOMMES

L'application de la force centrifuge à la séparation de la crême peut être classifiée parmi les grandes découvertes du siècle présent. La simplification d'un procédé, aussi universellement répandu, que l'écrémage du lait et les grands avantages qui découlent d'une telle amélioration, ne doivent pas passer inaperçus.

La méthode est purement mécanique. Le lait doux, sortant du pis de la vache, coule lentement dans un cylindre d'acier, tournant à une vitesse prodigieuse. En raison de la différence de froids qui existe entre le lait et la crême, celle-ci se sépare aussitôt, et deux jets, l'un de crême délicieuse et l'autre de lait écrémé purifié, s'écoulent immédiatement et continuellement de l'appareil mis en mouvement, tant qu'il y a du lait à écrémer.

Un nombre considérable de ces appareils sont aujourd'hui en usage dans les laiteries privées, en Europe et en Amérique. On en trouve même plusieurs au Manitoba. Ils remplissent parfaitement le but économique auquel on les destine. Ils vont contribuer largement à augmenter le rendement tout en améliorant la qualité du beurre.

La présente illustration représente un " Baby Separator " de construction danoise, fonctionnant à bras d'homme. Il y en a aussi qui sont pourvus de pédales. La construction de cet appareil est si simple que n'importe qui peut le démonter, le remonter et le mettre en opération. Un des avantages particuliers qu'offrent les machines danoises, de Burmeister & Wain, c'est que la densité de la crême peut être réglée à volonté pendant l'opération et c'est un grand avantage particulièrement pour ceux qui font le commerce de la crême.

Chaque appareil est pourvu d'un sceau réservoir, d'un entonnoir à régulateur automatique, etc. Ces machines peuvent aussi être mues par un cheval, un bœuf, là où il y a beaucoup de lait.

Leur capacité est de 250, 350 et 500 lbs de lait à l'heure. Elles offrent les avantages suivants :

1o. Elles séparent la crême avant que le lait ait subi la moindre altération.

2o. Elles enlèvent les impuretés du lait écrémé, de la crême et par conséquent du beurre qui se trouve purifié.

3o. Elles laissent le lait écrémé parfaitement doux, dans une excellente condition pour le ménage, la vacherie et la porcherie.

4o. Elles donnent de 15 à 40 0/0 plus de beurre que toutes les autres méthodes d'écrémage.

5o. Elles économisent le temps, l'espace et la main d'œuvre.

S. M. BARRÉ.

QUELQUES REMARQUES EN ECRIVANT L'HISTOIRE

Depuis cinq ans j'ai commencé à recueillir et à coordonner des documents pour écrire l'histoire de la Rivière Rouge. A mesure que je les étudie je suis obligé, pour être juste, de modifier bien des opinions que j'avais formées autrefois. Il faut beaucoup de temps et de réflexion pour en arriver à donner à chacun ce qui lui est dû dans l'histoire. Les hommes sont ainsi faits ; ils regardent presque toujours le mauvais côté d'une chose avant d'en considérer le bon côté, et souvent ils s'y arrêtent et ne vont pas plus loin.

Quand j'arrivai à la Rivière Rouge en 1866, la puissante Compagnie de la Baie d'Hudson avait sa large part dans l'administration des affaires du pays ; c'est tout naturel, puisqu'elle y avait la plus large part d'intérêts. Cependant il était de mode à cette époque de crier contre elle et de la charger de tous les méfaits imaginables. C'était sa faute si le pays ne progressait pas. On disait qu'elle le tenait dans l'esclavage, que le peuple serait misérable aussi longtemps que la compagnie existerait. Les historiens ont rivalisé de zèle pour fabriquer sur son dos des accusations de toutes sortes. Longtemps, j'ai pensé comme eux, et ce n'est que plus tard en écrivant la vie de Mgr Provencher que j'ai pu apprécier le bien qu'avait fait dans le pays cette puissante société mercantile. Sans elle, dans maintes et maintes circonstances, le peuple de la Rivière Rouge et du Nord-Ouest eût été bien à plaindre. Elle avait besoin des indigènes, mais les indigènes avait besoin d'elle et ils étaient très heureux d'être à son service pour se procurer des moyens d'existence. Ceux qui voudront être de bon compte avoueront que la Compagnie de la Baie d'Hudson ne pouvait pas risquer beaucoup plus qu'elle a risqué pour l'avancement du pays. Le pays et le peuple se trouvaient dans des conditions où tout progrès matériel était impossible. La Compagnie fit pour conserver le peuple de la Rivière Rouge ce que n'a pas fait la civilisation avec tous ses progrès depuis qu'elle y a pénétré et les pauvres indigènes regretteront toujours l'heureux temps où ils étaient sous la tutelle de la Compagnie.

Les missionnaires en particulier lui devront un large tribut de reconnaissance.

Cette compagnie était maîtresse de tout l'immense territoire du Nord-Ouest. Son but, sans doute, était de réaliser les plus gros profits possibles : naturellement elle craignait ce qui pouvait nuire à son commerce et diminuer ses capitaux, mais sans le secours de sa forte organisation il eût été sinon impossible, du moins très difficile au missionnaire de pénétrer dans l'intérieur du pays et de s'introduire chez les tribus sauvages. Ce fut donc à sa bienveillance qu'ils durent les moyens de se transporter dans tous les coins les plus reculés du pays pour y faire briller les lumières de l'Evangile. Si, de temps à autres, ils eurent à se plaindre de certains procédés de la part de subalternes, ces faits furent rares et on ne doit pas les imputer au mauvais vouloir de la Compagnie ; et l'on peut affirmer que les plus sincères amis des évêques et des prêtres missionnaires furent des officiers supérieurs de la compagnie de la Baie d'Hudson.

Ces quelques remarques m'ont fait songer à une autre puissante compagnie dont les intérêts sont plus étendus et contre laquelle on déblatère sans jamais dire un mot des avantages qu'elle procure au Canada. C'est la compagnie du Pacifique. Si, dans toute institution humaine, il se rencontre des inconvénients, il ne faut pas oublier qu'il s'y trouve toujours beaucoup de bon.

Quel est celui qui voudrait voir disparaître l'œuvre accomplie depuis six ans par la compagnie du Pacifique Canadien ? Supposons, pour un moment, que l'immense réseau de chemin de fer qui s'étend de Halifax à la Colombie disparaisse de la Puissance, que deviendraient nos relations et notre commerce ?

Avant la construction du Pacifique, le Canada n'était connu que de nom en Europe. Aujourd'hui, il n'y a pas un touriste qui ne traverse le continent en passant par le Canada Le Pacifique nous a mis en communication avec tous les pays du monde.

Jusqu'en 1886, avant l'ouverture de notre Nord Ouest, nous achetions le lard et la farine de Chicago, et nos marchandises de la Chine et du Japon passaient par les Etats Unis ; aujourd'hui, tout nous vient par une ligne canadienne, et comme c'est la ligne la plus courte pour les transports entre l'Asie et New-York, les commerçants américains se servent de la ligne canadienne pour importer leurs marchandises.

Maintenant, si nous considérons les facilités offertes pour transporter nos émigrants canadiens sur les belles terres du Nord-Ouest, nous trouvons là encore un des avantages que nous procure la ligne du Pacifique. Aujourd'hui, tout le monde convient que l'unique moyen d'empêcher nos Canadiens d'émigrer aux Etats-Unis, c'est de les diriger vers Manitoba. Or, sans la voie ferrée qui unit notre province au Nord Ouest, il nous serait impossible de réussir à coloniser ces immenses pays.

En dehors de ces questions de commerce et de relations à l'étranger, que d'avantages ne retirons-nous pas de ces voies ferrées, simplement pour notre utilité journalière. Si la compagnie fait des profits, elle dépense énormément d'argent au milieu de notre population. Elle a une armée d'employés, de laquelle nos Canadiens ne sont pas exclus dès qu'ils possèdent les qualités requises pour remplir un emploi. Chaque semaine, ce sont des milliers de piastres payés pour les gages de ces nombreux serviteurs.

On lui reproche d'être puissante. Il faut bien qu'elle le soit, autrement elle ne pourrait jamais suffire aux dépenses que demande l'entretien de cette gigantesque construction. A-t-on jamais calculé ce que coûte le matériel de la ligne ? C'est prodigieux. Les chars se nombrent par quarantaine de mille, et tous ces chars coûtent de l'argent, sans compter leur entretien journalier. Ça ne finit plus. Puis, les pertes causées par les accidents diminuent les profits. Il faut des fortunes immenses, réunies ensemble, pour réaliser de telles entreprises. Il est facile de critiquer une institution et de maugréer contre elle, mais si, tout à coup, elle cessait d'exister, on sentirait que sa disparition est plutôt un malheur qu'un bien. Oui, je le répète, nous sommes trop portés à ne voir jamais que le mauvais côté d'une chose et à fermer les yeux sur ses avantages.

G. DUGAS, Ptre.

DECES

Samedi, 30 janvier, est décédée à Sainte-Anne des Plaines, à l'âge avancé de 80 ans et quelques mois, dame veuve Edouard Dugas, mère du curé de cette paroisse.

Avant de mourir elle a eu le bonheur de voir auprès d'elle ses trois fils, prêtres, et deux de ses nièces religieuses au couvent de Lachine.

Nous aurions bien des choses édifiantes à dire sur cette humble mère de famille qui a passé inaperçue dans le monde ; mais pour nous conformer à ses dernières recommandations nous serons court en parlant d'elle. Ayant aimé la vie cachée elle a redouté l'éclat même pour ses funérailles. Aussi, à ses derniers moments, voici les désirs qu'elle a exprimés :

" Mes chers enfants, vous savez tous combien j'ai peu aimé le bruit et le faste durant ma vie ; je ne voudrais, à ma mort, qu'un service bien modeste. Gardez pour des bonnes œuvres ce que vous seriez tentés de dépenser en pompes funèbres Je ne vous demande que des prières ; le reste aide peu pour arriver au ciel."

Ces paroles seules, montrent ce qu'était cette grande chrétienne et suffisent à faire son éloge. Elle a été une de ces femmes fortes louées par l'Esprit Saint, si rares de nos jours et dont le nombre diminue rapidement. Sa vie peut se résumer en deux mots : travail et prières.

Née de parents pauvres, accoutumée dès sa jeunesse, au travail et aux privations, elle acquit de bonne heure cette résignation et ce courage, qui imprégnés d'une forte éducation religieuse mettent en état de supporter les épreuves et les sacrifices.

Mariée à l'âge de 21 ans, elle fut mère de 16 enfants qu'elle n'a élevés que pour les donner au ciel et à l'église. Un seul d'entre eux est resté dans le monde ; six se sont consacrés à Dieu ; douze l'ont déjà précédée dans l'autre vie.

Le désir de cette bonne mère était de voir ses fils prêtres et ses filles religieuses ; pour obtenir cette faveur elle a beaucoup prié.

Elle a donné à ses enfants le goût de l'étude et de la vertu quoiqu'elle même n'eut pas eu l'avantage de recevoir une haute éducation, cependant elle suppléa en s'appliquant toute sa vie à des lectures graves et sérieuses. Toutes les fois que le soin de son ménage le lui permettait, elle passait à lire les moments dont elle pouvait disposer. Elle eut toujours en horreur les lectures frivoles ; jamais roman ne passa par ses mains. Par ce moyen elle avait acquis une somme de connaissances que très peu de personnes de sa condition possèdent ordinairement.

Les ouvrages de Mgr Ségur lui étaient familiers ; mais ce qu'elle aimait à lire avant tout, c'était la vie des Saints. La vie de Sainte-Thérèse, d'après les Bollandistes, a été une des dernières qu'elle ait lues.

Sur la fin de sa vie on la voyait toujours avec un livre auprès d'elle. Quand fatiguée des travaux manuels, elle voulait se reposer un peu, c'était dans son livre qu'elle cherchait un délassement.

Tous ceux qui l'ont connue lui rendront ce beau témoignage ; qu'elle fut le modèle des mères et des veuves chrétiennes

Elle appartenait au tiers ordre de Saint-François ; les confrères sont tous priés de la recommander aux membres de la fraternité.

—*L'Etendard.*

PERSONNEL

M. Roger Marion est parti hier pour Prairie Grove, Lorette, Sainte-Anne, etc., pour s'entendre avec les propriétaires au sujet du droit de voie du chemin de fer Winnipeg & South Eastern.

M. A. J. Lavack, de Sainte-Anne, est rentré samedi d'une promenade de quelques semaines chez son père à Governor, N.Y., E.U.

IMMIGRATION BELGE

M. Paulus écrit ce qui suit au rédacteur du *Courrier de Bruxelles* :

Monsieur Hacault,

Quand j'ai reçu votre lettre du 25 décembre, j'étais assez sérieusement malade et par conséquent incapable d'y répondre... *illico.*

Maintenant que me voilà à peu près rétabli, je m'exécute.

Pour votre gouverne, je dois vous dire que j'ai quitté Lorette au mois de septembre dernier et que je suis maintenant à Saint-Boniface.

Je suis heureux d'apprendre de nouveau que vous vous décidez à venir vous établir par ici très prochainement. Cette détermination n'a certainement pas été prise à la légère, puisque vous êtes venu visiter le pays l'année dernière, et qu'au surplus, vous n'avez rien négligé pour vous procurer tous les renseignements indispensables au colon qui se décide à veir dresser sa tente dans la grande prairie. C'est dire que vous savez ce qui vous attend ici et que vous ne redoutez absolument pas les déceptions.

Cependant, ne vous faites pas illusion. Il vous reste à faire une espèce d'apprentissage dont nul ne peut s'affranchir, s'il veut que ses efforts soient couronnés de succès

Il faudra aussi ne pas trop vous écarter des méthodes de culture et d'élevage en usage au Manitoba. Enfin, comme vous nous arrivez avec de gros capitaux, je me permets de vous conseiller d'en user avec une extrême prudence, surtout au début.

Le capital (j'entends un capital relativement élevé) qui, pour certaines gens et pour certain pays, est une garantie de succès, n'a été jusqu'ici pour les immigrants de l'ancien continent, que l'instrument, sinon de leur ruine, du moins de leur échec en agriculture.

Commencez donc modestement, *piano*, voire même *pianissimo*. Tenez, ma conviction est telle à cet égard, qu'eussiez-vous tout l'or du Pérou, je vous chanterais encore ce refrain-là. Et, parbleu ! il sera toujours temps de changer de système si le cas échéant, vous constatez que je me trompe.

En attendant le plaisir de vous voir, agréez, M. Hacault, l'hommage de mon entier dévouement.

CT. PAULUS.

Saint-Boniface, 1er février 1892.

Choses et Autres

Dimanche, l'Hôtel Royal, à New-York, a été détruit de fond en comble par le feu. Une cinquantaine de personnes ont péri. Rien, paraît-il, ne saurait donner une idée de l'horreur de ce sinistre. On est occupé à retirer les victimes des décombres.

Une société de capitalistes de la Colombie Britannique est à prendre les mesures nécessaires pour faire transporter à Chicago le vieux steamer "Beaver," le premier vapeur qui soit venu sur la côte du Pacifique. Cette relique du passé attirera beaucoup l'attention à l'exposition universelle. Le transport se fera par voie du C. P. R.

Lord Tolemache, qui vient de mourir, a légué la plus grande partie de sa fortune, environ £70,000 par an, au duc et à la duchesse de Teck, père et mère de la fiancée du regretté jeune duc de Clarence, décédé il y a une quinzaine de jours. Cette fortune leur arrive bien, car on les dit pauvres.

Un correspondant de Saint-Pétersbourg prête au czar de Russie l'intention de rétablir le servage dans l'empire. De nouvelles lois agraires seront édictées à cette fin très prochainement.

Sir John Thompson et les honorables Foster et Bowell sont partis lundi pour Washington. Les ministres se montrent très réticents au sujet de ce voyage, mais l'on croit généralement que M. Blaine considère le moment actuel comme favorable au règlement de toutes les questions pendantes entre le Canada et les Etats Unis.

On croit que la question des relations commerciales entre les deux pays sera sérieusement considérée et étudiée et que les parties intéressées vont s'efforcer d'arriver à un arrangement équitable pour étendre les relations commerciales d'une manière avantageuse aux deux pays et sans danger d'annexion aux Etats-Unis. Les hommes de commerce en général sont très satisfaits du règlement prochain de cette question qui, espèrent-ils, amènera d'autres petites questions et sera de nature à développer l'amitié entre les deux pays.

Fait intéressant : le terrible tremblement de terre, qui a semé la mort au Japon, en octobre dernier, avait été prédit d'avance, jour par jour, par une lettre anonyme, que l'on conserve comme curiosité dans les archives du gouvernement.

Vingt millions de Russes, dans seize provinces de l'empire, son supportés par le gouvernement et les sociétés de bienfaisance. Plusieurs familles nobles se dévouent au secours des pauvres affamés.

M. Baird, conservateur, de Queen's N.B., vient d'être déclaré élu par la cour suprême du Nouveau Brunswick. En mars dernier, l'officier-rapporteur avait déclaré élu le candidat libéral. Nombre de bulletins avaient été mis de côté par cet officier. Les tribunaux les ont trouvés valides et cette acceptation a donné la majorité à M. Baird.

Les récents bruits de guerre aux Etats-Unis ont attiré l'attention sur l'effectif de l'armée américaine. Nos voisins ont actuellement 101,821 hommes sous les armes, et peuvent en mobiliser au cas de besoin 8,567,258.

Une dépêche de Valparaiso dit que le juge Foster a rendu son jugement au sujet de l'assaut commis sur les marins du "Baltimore." Le document renferme 180 pages et passe en revue toute la preuve.

D'après ce jugement, Carlos Arena, alias Gomez, est condamné à 540 jours de prison pour avoir blessé William Turnbull, le chauffeur du "Baltimore," et qui est mort de ses blessures ; de plus 300 jours pour désordre public, 60 jours pour avoir porté un poignard et 20 jours pour s'être présenté sous un faux nom. Cela fait un total de 920 jours. José Ahunuda, 320 jours, Frederico Rodriguez, 140 jours. Gomez et Rodriguez, d'après le code criminel chilien, doivent payer une indemnité aux familles de Turnbull et Riggin. Ces dommages peuvent être obtenus au moyen de poursuites au civil.

Le congrès se réunira de nouveau en avril.

Correspondance

La Societe de Colonisation

A M. le Directeur du *Manitoba.*

MONSIEUR,—Un ancien et très digne membre de la Société de Colonisation—M. Ant. Lucier—conjure ses collègues de se préparer à recevoir les immigrants attendus au printemps C'est une excellente pensée, à laquelle tout le monde se ralliera volontiers. Il appartient aux membres de la Société de Colonisation surtout, de se montrer sympathiques à cette suggestion, écho du plus pur patriotisme. C'est l'occasion de nous rappeler que les règlements de notre société nous invitent, en hiver, à nous réunir tous les 1ers et 3ièmes lundis de chaque mois. C'est chose facile, et il suffirait de nous conformer à cet article de la constitution pour atteindre le but que nous nous proposons, en donnant à chacun l'occasion d'exercer son zèle et son dévouement.

Donnons sans réserve notre concours à cette œuvre ; donnons-le avec cet esprit large et généreux qui a inspiré la correspondance de M. Lucier. Si humble et si limité qu'il puisse être, il aura de bons résultats.

Lundi prochain 15 février, étant le 3ième lundi du mois, nous pourrions, en conformité des règlements, nous réunir vers 7½ heures du soir à la salle du conseil de ville, qui sera sans doute heureux de nous ouvrir ses portes.

Je suis, avec considération, M. le Directeur, votre très humble serviteur,

T. A. BERNIER.

Saint-Boniface le 9 février 1892.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Cinquième séance du 10me conseil de la ville de Saint-Boniface, tenue le 8 février 1892, sous la présidence de son honneur le maire J. E. P. Prendergast ; tous les conseillers, MM. Lecomte, Buron, Lauzon, McAnnany, Lamontagne, Bédard, Deschambault et Rocan, étaient présents.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Diverses lettres et communiqués sont lus et reçus. Entre autres, de M. T. Bertrand, avocat, au sujet des pouvoirs de la ville de construire un ponton ; du secrétaire-trésorier de la commission scolaire, au sujet du paiement de l'allocation aux écoles de la ville. Divers comptes sont déposés et référés aux comités que de droit. Les comités recommandent les paiements de ces comptes et celui de l'allocation scolaire.

M. Lecomte, appuyé de M. Deschambault, propose :

Que le Règlement No. 100, pour assister la Cie Norwood Bridge, à construire un pont sur la rivière Rouge, entre Winnipeg et Saint Boniface, subisse sa première lecture. M. Lecomte fait quelques remarques à l'appui de sa motion, et M. Buron, appuyé de M. Lauzon, propose en amendement :

Attendu que le règlement en question, soumis au conseil, sur la requête d'une majorité des propriétaires de terrains du quartier numéro 4 de cette ville, a pour effet d'imposer une restriction sur l'action future du conseil, relativement au montant des taxes à être prélevé et à être dépensé dans le dit quartier pour les fins municipales ordinaires, en limitant et en fixant d'avance pour la période de quinze ans, la somme des dites taxes à être prélevée et dépensée dans le dit quartier, et comporte une taxation préférentielle dans le dit quartier pour les fins municipales ordinaires ; et attendu que cette restriction et cette limitation des pouvoirs du conseil pour l'avenir peuvent être préjudiciables et avoir des conséquences nuisibles aux meilleurs intérêts, tant du quartier No. 4 que des autres quartiers, ainsi qu'aux intérêts généraux de la ville.

Résolu, que les membres du conseil, tout en étant disposés à favoriser et à aider, dans les limites de leurs attributions, les projets et entreprises des propriétaires des lots du quartier No. 4.

Considérant qu'en adoptant le dit règlement et en liant pour quinze ans le conseil de cette ville, par la fixation d'une taxe particulière déterminée et différentielle sur les terrains du quartier No. 4, ils manqueraient gravement à leurs devoirs et abuseraient indûment de la confiance des citoyens qui les ont élus, pour veiller aux intérêts généraux de la ville, et non pour décréter des mesures accordant des faveurs et des privilèges, ou même imposant des charges spéciales à un quartier ; et le conseil déclare en conséquence qu'il ne croit pas devoir adopter le règlement en question.

Avant de prendre le vote sur l'amendement et pour donner au conseil l'avantage de connaître l'opinion des citoyens sur le règlement No. 100.

M. Lecomte propose, appuyé de M. Buron, que son honneur le maire invite les contribuables à exprimer leurs vues. Cette proposition est adoptée. Son honneur le maire invite MM. Kéroack, Soucy et Théo. Bertrand qui adressent successivement quelques remarques à l'assemblée. L'amendement étant mis aux voix, ont voté pour : MM. Buron, Lauzon, McAnnany et Rocan. Contre : MM. Lecomte, Lamontagne, Deschambault et Bédard.

Les voix étant également divisées, son honneur le maire vote contre l'amendement qui est perdu.

La motion principale est remportée sur la même division.

Et la séance s'ajourne sur motion de M. Lecomte, appuyé de M. Buron.

Nous lisons dans le *Prix Courant :*

Le *B. C. Commercial Journal* cote le beurre à Victoria comme suit : crèmeries de l'Est (Montréal) 28½ cts ; crèmeries du Manitoba, 30 cts. Nous ne voyons pas de raisons pour que les cremeries de Manitoba soient cotées plus haut que celles de l'Est, car quoique grâce à *M. Barré*, la fabrication du beurre avec le système de beurreries ait fait beaucoup de progrès dans la province de la Rivière Rouge, etc.

Il faut donc en conclure que l'on a expédié à Victoria que des beurres de seconde qualité et pourtant les prix réalisés sont assez élevés pour permettre l'expédition des beurres de première qualité que l'on cote ici dans les 24 cents.

Chronique Locale.

—Le temps s'est remis au froid.

—On a besoin d'un grément de fromagerie de seconde main, mais en bon ordre. S'adresser à ce bureau. 2i

—La conseil a à peu près disposé de la pompe à incendie à vapeur de la ville. M. McRobie est l'acquéreur et le prix de vente est de $1,950.00.

—Un grand tournoi du jeu national écossais, le curling, est commencé hier à Winnipeg ; environ 69 rinks y prennent part. Le plus grand intérêt est donné à ces parties et par les amateurs et les citoyens en général.

—La vente finale des terres d'écoles aura lieu demain à Deloraine. Il y a environ 340 lots sur la liste. On s'attend à des enchères actives, car il y a actuellement beaucoup de demandes pour fermes dans le sud ouest de Manitoba.

—L'Hôpital Saint-Boniface remercie avec plaisir M. P. Gosselin de toutes ses généreuses charités. Peu de semaines qui ne soient marquées par quelques nouvelles preuves de l'intérêt que ce bon monsieur porte aux pauvres malades.

—C. W. Lutes n'est pas autorisé à recevoir d'applications, percevoir de primes, ni à expédier aucune affaire quelconque pour la Cie d'Assurance de Vie, London & Lancashire, ni aucune autre compagnie que représente M. A. Holloway, agent général, Manitoba et T. N. O. 4i 3.2.92

—Une nouvelle fabrique de fer barbelé est en voie d'opération à Winnipeg. Fondée par une compagnie à fonds social, elle est dirigée par M. J. Bédard, de cette ville. Les commandes abondent déjà. L'on pourra y fabriquer environ un char de fil par jour. La compagnie emploie une trentaine de mains.

—Tous les tabacs à l'exception du meilleur Virginie, irritent la langue, et la douleur devient aigue si l'on fume longtemps. Quelques-uns même amènent des cloches sur cet organe ou au moins enlèvent la peau où la fumée adhère. Le Myrtle Navy n'a pas ce défaut, et c'est ce qui, avec sa saveur, fait de ce tabac les délices du fumeur.

AVIS

Est par le présent donné qu'il sera fait au Parlement de la Puissance demande d'un amendement à la charte de la compagnie du chemin de fer *Manitoba and Assiniboia, Grand Junction*, accordant à la dite compagnie le pouvoir de prolonger sa ligne de chemin de fer d'un point ou près du lac Dauphin jusque dans la cité de Winnipeg, et d'émaner des actions préférentielles en sus de son stock d'actions ordinaires.

Daté le 4 février 1892.

VIVIAN & CARBERT,
Winnipeg, Man.,
9i 10 2.92 Solliciteurs de la compagnie.

Naissances a Fannystelle

PAINCHAUD — Le 1er janvier, Madame Pierre Painchaud, un fils.

SANCE — Le 2 janvier, Madame Henri Sance, un fils.

JOANNET — Le 23 janvier, Madame Auguste Joannet, un fils.

BOUCHER—Le 3 février, Madame Isidore Boucher, un fils.

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'il sera fait une demande au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer "La Compagnie de Chemin de Fer Manitoba et James Bay," accordant à la dite compagnie pouvoir de bâtir, construire et exploiter une ligne de chemin de fer partant de la cité de Winnipeg, ou de la rivière de l'Aigle, sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, à l'est de Winnipeg, ou de tout autre point de la dite ligne, entre la dite cité de Winnipeg et la ville de Port Arthur, dans la province d'Ontario ; de là se dirigeant au nord-est ou au nord-ouest, selon le cas, jusqu'à un point sur la rivière Albany, à la tête des eaux navigables de cette rivière, pour de là se raccorder à la ligne projetée de la compagnie de chemin de fer Nippissing et James Bay.

Daté le 26 janvier 1892.

VIVIAN & CARBERT,
Solliciteurs des requérants,
9i 3.2.92 Winnipeg, Man.

AVIS est donné par le présent que James Albert Manning Aikins, de la Cité de Winnipeg, dans le Comté de Selkirk, dans la Province du Manitoba, avocat, s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son épouse Mary Bertha Aikins, maintenant de l'Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique, pour cause d'adultère, de désertion et de bigamie.

W. H. CULVER,
Solliciteur du requérant.

Daté à Winnipeg, dans la Province du Manitoba, ce 17e jour de juin A.D. 1891.
jno 19.8.91

TROUVÉE.

Une génisse de 18 ou 20 mois, noire et blanche. S'est réfugiée parmi les animaux du soussigné au mois de novembre.

On pourra la réclamer en payant les frais d'impression de cette annonce et la pension. S'adresser à

PLACIDE CHAPUT,
3i 3 2 92 Municipalité de Saint-Boniface.



AVIS.

M. J. C. Chapais, assistant-commissaire de l'Industrie Laitière, donnera des conférences sur les méthodes améliorées employées dans l'industrie aux endroits suivants de Manitoba. Toutes ces assemblées s'ouvriront à 7.30 heures p.m. :—

Mardi, le 9 février—Salle du conseil, Lorette.

Mercredi, le 10 février—Salle du conseil, Sainte-Anne des Chênes.

Jeudi, le 11 février—Maison d'école de LaBroquerie.

Vendredi, le 12 février—Salle du conseil de Saint-Pierre.

Samedi, le 13 février—Maison d'école de Saint-Malo.

Mardi, le 16 février—Salle du conseil, Letellier.

Mercredi, le 17 février—Maison d'école, arrond. centre, Saint-Jean-Baptiste.

Jeudi, le 18 février—Maison d'école, Aubigny.

Vendredi, le 19 février—Maison d'école, Sainte-Agathe.

Le programme des assemblées qui auront lieu dans les districts de Lisgar et Selkirk sera fixé et annoncé plus tard.

Ferme Expérimentale, Ottawa, 29 janvier 1892.

JOS. W. ROBERTSON,
Commissaire de l'Industrie Laitière.
3i 3.2.92

AGRICULTURE

LES BEURRERIES ET FROMAGERIES AU MANITOBA ET AU NORD-OUEST

(*Suite et fin*).

BESOINS IMMÉDIATS DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE

1o. Il faut une bâtisse spéciale sur le terrain de l'exposition, mais avant l'érection d'une telle bâtisse, nous espérons que les directeurs de l'exposition consulteront les vues de l'association laitière, relativement au genre de la construction requise et à ses accessoires.

2o. Il nous faut de la législation pour protéger et encourager l'industrie laitière.

3o. Presque toutes les provinces du Canada possèdent aujourd'hui des stations laitières expérimentales. Manitoba est resté en arrière sous ce rapport jusqu'à présent. Espérons que la présente année amènera l'organisation d'une telle institution au milieu de nous.

4o. Il nous faut des inspecteurs de fabriques et des conférenciers. De plus il est désirable que les inspecteurs soient avisés par l'association laitière.

Durant la dernière saison, le département de l'agriculture d'Ottawa nous envoya deux inspecteurs, qui donnèrent en même temps des conférences sur divers points de la province. Ces inspecteurs firent assurément du bien. Eussent-ils été placés sous la direction de l'association laitière, ils en auraient fait davantage ; particulièrement sous le rapport de l'inspection du lait et des fabriques. Permettez-moi alors de suggérer que le secrétaire de notre association soit autorisé à écrire à l'honorable ministre de l'agriculture, une lettre contenant l'expression de notre gratitude pour l'envoie des inspecteurs l'année dernière, et le priant de les renvoyer durant la présente année, mais en même temps exprimant notre désir que ces inspecteurs en arrivant ici, se mettent en communication avec les directeurs de notre association, et avisent avec eux sur les moyens à prendre pour utiliser leurs services de manière à faire le plus grand bien.

S. M. BARRÉ.

[Conférence devant l'association laitière provinciale tenue à Winnipeg le 27 et le 28 janvier 1892.]

L'AVORTEMENT CHEZ LES VACHES LAITIÈRES

Monsieur le Rédacteur,

Un certain nombre de cultivateurs me demandent comment faire pour se préserver des pertes considérables causées par l'avortement des vaches laitières, qui est devenue une maladie *sérieuse* et très *fréquente* dans nos campagnes. Dans l'intérêt général, veuillez avoir l'obligeance de publier ce qui suit :

On appelle ainsi le vêlage qui a lieu accidentellement avant terme chez les bêtes à cornes, etc. Cette maladie toujours grave au point de vue économique, est devenue très fréquente en cette province, surtout dans les centres Canadiens-français. Elle cause toujours de grandes pertes à la classe agricole, mais surtout aux cultivateurs qui s'occupent d'industrie laitière. Non-seulement elle entraîne la perte du veau, mais elle ruine la bête, dans sa santé comme vache laitière, et la rend souvent impropre à la reproduction.

CAUSES PROBABLES DE LA MALADIE

L'avortement est dû à des causes internes et externes : Les coups, les efforts violents, les courses forcées, le séjour prolongé à l'étable, sur un plan incliné de l'avant à l'arrière, les glissades sur la glace, sur un pavé mouillé, ou dans une côte trop raide, sont des causes externes de la maladie.

Les causes internes résident dans des dispositions physiologiques qu'il est difficile à découvrir.

Tout ce qui tend à affaiblir les animaux, l'accouplement entre sujets de parents trop rapprochés, une nourriture trop forte, insuffisante ou de mauvaise qualité, une maladie grave, sont des causes internes d'avortement.

Du foin ou de la paille trop humide, gelée ou noircie, rouillée (smutty), ou salie par la boue, du grain avarié, de l'herbe chargée de gelée blanche, des patates crues mangées en trop grande abondance. Des pâturages et des fourrages ergotés ou rancés, selon certains auteurs, peuvent aussi produire l'avortement.

Des boissons malsaines, trop froides, des étables, comme on en trouve trop souvent ici, construites en partie sous terre, sans plancher, humides, froides, obscures et malsaines, prédisposent à la maladie.

Quelquefois l'avortement a lieu dans les étables les mieux tenues. C'est dans ce cas une maladie épizotique et contagieuse. Il suffit qu'une vache avorte pour que toutes les autres avortent aussi. On attribue la maladie à un germe microbique.

Une des causes fréquentes de l'avortement, c'est l'abreuvage irrégulier des bêtes à cornes. Les vaches tenues à l'étable sans boire deux jours de suite, durant un froid intense ou une forte tempête, sont ensuites envoyées à la rivière ou au puits pour s'abreuver ; elles se gorgent d'une trop grande quantité d'eau froide et l'avortement en est souvent la conséquence.

Après un premier avortement, une vache a une tendance à avorter de nouveau. C'est pourquoi elle devient pour ainsi dire impropre à l'élevage.

MOYENS PRÉVENTIFS

Un des meilleurs préventifs, c'est de tenir les bêtes dans un parfait état de santé en les traitant avec douceur, en les soignant et surtout en les abreuvant régulièrement et leur donnant une nourriture saine, de l'eau pure, pas trop froide et les hivernant dans des étables bien aérées, bien éclairées, spacieuses et propres.

Le dernier rapport de la Société Royale d'Agriculture d'Angleterre, contient à ce sujet le résultat d'expériences de grande valeur et un traitement très efficace recommandé par un spécialiste M. M. Nocard. Un résumé de ce rapport paraît dans une adresse lue par M. W. Thompson à la dernière convention annuelle de l'association laitière provinciale. Voici ce que dit M. Nocard à ce sujet :

" 1o. J'ai considérablement simplifié mes méthodes. Ma grande expérience a simplement démontré, que l'avortement ruine une bête pour l'élevage. Une vache qui a avorté avortera encore ou restera stérile. La seule chose à faire, c'est de l'isoler du troupeau et de l'engraisser pour la boucherie.

" 2o. Aussitôt que la maladie entre dans une étable, je détruis le produit de l'avortement et la suite par le feu ou par l'eau bouillante et je désinfecte l'étable complètement tous les huit jours tant que les vaches ne sont pas toutes vêlées. Voici comment on procède pour la désinfection : balayez soigneusement le pontage de l'étable et humectez avec une solution de vitriol bleu (sulphate de cuivre) ou du sublimé corrosif, disons 4 onces de vitriol par gallon d'eau.

" 3o. Je lave tous les jours avec une éponge trempée dans une solution de sublimé corrosif (corrosive sublimate) l'anus, la vulve, le périnée et la queue de la bête. La prescription suivante est employée à cet effet :

Eau de piuie..................	2½ gallons
(Corrosive sublimate)......	10 grammes
Acide hydrochloridrique....	1½ once

" Ce traitement m'a bien réussi. Seulement on ne doit pas attendre que la maladie cesse immédiatement. Il faut du soin, de la patience et de l'exactitude. La maladie diminuera la première année du traitement, mais elle existera encore, parce que toutes les vaches infectées au commencement du traitement avorteront probablement quand même. Mais le traitement empêchera toute nouvelle infection. La seconde année, la maladie cessera comme par enchantement. Le traitement doit donc durer au moins deux ans.

" Si toutefois l'avortement revient dans une étable, la bête affectée doit être immédiatement isolée, etc., l'étable désinfectée et le traitement ci-haut mentionné de suite adopté et régulièrement suivi durant au moins deux ans."

Le résultat des études du savant M. Nocard ne pouvaient nous arriver plus à propos et nos cultivateurs feraient bien d'en profiter.

S. M. BARRÉ.

N.B.—Les matières généralement employées pour la désinfection des étables sont : la chlorure de chaux, le vitriol, la couperose, l'acide phénique, l'acide carbolique et le blanchissage à la chaux.

La chlorure de chaux peut être soupoudree sur le plancher de l'étable et mise dans des vases en ferblanc dans des endroits inaccessibles aux animaux.

Pour la fumigation, faites sortir tous les animaux de l'étable, fermez-en bien toutes les ouvertures et faites y brûler dans un vase du souffre mêlé à du goudron ou à de l'alcohol.

S. M. B.